



Conseil Municipal du Mardi 3 septembre 2019 20H30-Mairie de Montroulet

Présents : SAVY Benoît, FERRAND Patrice, BRISSIAUD Isabelle, BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, GRAVELAT Virginie, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

Absent :

Excusé : COX Norman, PRELADE Guillaume.

Secrétaire de séance : BOUTAUD Céline.

ORDRE DU JOUR

Prise en charge des frais de déplacement pour les agents.

Le Maire indique au Conseil municipal que les indemnités kilométriques et de missions pouvant être attribuées aux agents ont été modifiées par deux arrêtés ministériels en date du 26 février 2019. Afin de prendre ces changements en considération, le Maire propose de modifier comme suit la délibération prise en date du 22 avril 1997. Montant de l'indemnité de déplacement :

<i>Puissance fiscale</i>	<i>jusqu'à 2000 km</i>	<i>De 2001 à 10 000 km</i>	<i>Plus de 10 000 km</i>
<i>jusqu'à 5 Cv</i>	0,29€	0,36€	0,21€
<i>6 et 7 Cv</i>	0,37€	0,46€	0,27€
<i>8 Cv et plus</i>	0,41€	0,50€	0,29€

Montant de l'indemnité de mission :

Indemnité de repas : 15,25€

Indemnité d'hébergement : 70€

Le Maire indique que ces montants étant fixés par arrêté ministériel, ils évolueront automatiquement en cas de modification du texte source sans qu'une délibération ne soit nécessaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- la modification de la délibération du 24 avril 1997 relative aux indemnités de missions des agents de la fonction publique.

Subvention à la M.A.M de Brigueuil.

Le Maire indique que la M.A.M de Brigueuil accueille de nouveau des enfants à depuis le lundi 2 septembre 2019. L'association a sollicité par courrier reçu le 18 juin 2019 une subvention de fonctionnement. Le Maire rappelle que les années précédentes, la municipalité avait alloué à l'association de l'époque une subvention d'un montant de 200€. Laissant la possibilité à l'association de solliciter à nouveau la commune en 2020, le Conseil décide de proratiser le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une aide au fonctionnement pour l'année 2019 de 70€.

Avis sur l'adhésion de la CdC Charente Limousine au Syndicat d'Aménagement du bassin de la Vienne.

Le Maire explique que la CdC de Charente Limousine a apporté son soutien au projet du SABV de création d'un EPAGE dans le bassin de la Vienne moyenne en adhérant au syndicat par délibération du conseil communautaire du 20 juin 2019. Cette adhésion entérine le transfert de la compétence Gemapi au SABV concernant les quatre items obligatoires 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'Environnement. Cela sera effectif au 1^{er} janvier 2020. Le Maire indique en outre qu'en séance du lundi 4 juillet 2019, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne qu'il préside a donné un avis favorable au projet d'EPAGE.

Conformément aux statuts de la CdC Charente Limousine, cette décision est subordonnée à la majorité requise des communes membres pour 2/3 d'entre elles représentant au moins la moitié de la population ou la moitié des communes membres représentant les 2/3 de la population.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'adhésion de la CdC au SABV.



Amortissement de la borne foraine.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la borne foraine a été installée à la fin du mois d'août et a pu être utilisée avec succès par le comité des fêtes lors de la fête patronale du dimanche 25 août 2019. Le coût de la borne est de 3 214,77€, montant à amortir à partir de 2020 et ce sur 5 ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Candidatures aux emplois saisonniers de l'été 2019.

Le Maire présente la liste des jeunes de la commune ayant occupé les emplois saisonniers pour la période estivale 2019. Il s'agit de Camille BOUTAUD, Kevin COLLIGNON, Maxime DUPUY, Charles-Hubert GRANET, Pierre MARTIN et Dalvany MOREAU. L'accueil s'est bien déroulé durant la période et les chantiers prévus ont été réalisés sans souci particulier.

Mise aux normes de l'Étang de la Borderie.

Le Maire indique qu'une solution a été trouvée avec les services de l'État afin de maintenir le plan d'eau de la Borderie à disposition de l'exploitation agricole de la Forge (Commune de Montroulet-Sénard). En effet, des travaux d'abaissement de la digue principale permettraient au plan d'eau de retrouver une surface d'eau libre inférieure à 1000m². Ce faisant, il serait qualifié de mare et plus d'étang échappant ainsi aux obligations de mise aux normes. Considérant que l'effacement de l'étang n'aurait engagé aucune dépense pour la municipalité, le Maire propose que les travaux sur la digue soient à la charge de l'exploitant agricole qui a préalablement donné son accord.

Le Maire indique qu'il faudra établir avec l'exploitant agricole une convention de mise à disposition de la mare dans le cadre de la défense incendie de sa stabulation, déclarer le plan d'eau aux SDIS 16 et 87 et en garantir l'accessibilité en toute saison. Tout cela n'a jamais été fait jusqu'à présent.

Contrôle des dépenses du SDEG pour l'exercice 2018.

Pour information, le Maire donne lecture des principaux éléments du rapport de la DDFIP sur la gestion financière du SDEG 16 faisant ressortir des résultats très satisfaisants.

Mobilier Archéologique du camp du Robadeau.

Le Maire indique qu'une première réunion de travail a eu lieu avec plusieurs partenaires dont Le Pays d'Art et d'Histoire et les Gaulois d'Esse le mardi 11 juin à 14h30 à la mairie. Tous les participants ont donné un avis favorable à la poursuite du projet de valorisation du site. Une réunion aura lieu à l'automne afin d'établir les premières modalités du projet pour l'année 2020.

Projet Aménagement de bourg.

Le Maire indique que la réunion publique sur le projet d'aménagement de bourg aura bien lieu le vendredi 13 septembre à 18h30 salle Jean BUISSON. Il évoque son organisation avec les élus de la commission Aménagement de bourg qui décident que seuls les élus présenteront et répondront aux questions des citoyens lors de la réunion. La présence des partenaires et du maître d'œuvre ne sera donc pas sollicitée.

Logement Mairie.

Le Maire indique que les travaux de réfection électrique du logement mairie sont terminés. Ils seront réceptionnés à la fin du mois de septembre par Isabelle BRISSIAUD qui a suivi le chantier.



Chantier participatif de reconstruction du bâtiment de la bascule.

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait donné un avis favorable à la reconstruction du bâtiment dans le cadre d'un chantier participatif piloté par l'association la Monteirollaise. Une demande a été faite à l'association concernant un calendrier de réalisation et une date de démarrage du chantier. En réponse, un courrier en date du 21 août 2019 a été adressé au Conseil municipal. Le Maire rappelle les principaux points du courrier et demande aux conseillers de se prononcer sur une éventuelle localisation de l'emprise du bâtiment. Un lieu d'implantation à proximité de la place Jean BREDIER et de la terrasse de la Marchadaine est pressenti en bordure de l'Aire naturelle d'accueil. Ainsi le bâtiment sera en bonne visibilité près du futur espace de jeux pour enfants.

Site Internet de la commune.

Le Maire demande à Céline BOUTAUD d'évoquer un état d'avancement du site Internet de la commune. Elle évoque devant l'assemblée le non achèvement du projet même si une version provisoire du site est en ligne depuis la fin du mois de juin. Il manque en effet la partie concernant le blog participatif et quelques informations. Le Conseil municipal regrette le retard pris par le projet initial et demande à valider la version définitive du site lors du prochain Conseil municipal.

Mise en sécurité du bâtiment Eau potable à Montbazet.

Le Maire indique que l'ancien bâtiment dédié à l'adduction d'eau potable du village de Montbazet tombe en désuétude. En effet, la toiture passe au travers depuis quelques mois. Après renseignement pris auprès de SIAEP Nord est Charente, le bâtiment et les pompes présentes à l'intérieur n'ont plus aucune utilité pour le réseau d'eau potable. Le Maire demande donc au Conseil d'approuver la mise en sécurité du bâtiment pour les agents techniques dans un premier temps et évoque dans un second temps le possible avenir du bâtiment.

Cérémonies de fin d'année 2019.

Le Maire propose de fixer les dates des cérémonies de fin d'année comme suit, le repas des aînés au dimanche 8 décembre à 12h et les vœux de la municipalité au vendredi 10 janvier 18h00.

Décorations de Noël.

Cette année la commune réalisera deux autres structures illuminées flottantes afin de compléter le dispositif de l'année dernière.

Garage à vélo.

A la demande des gérants de l'Auberge de la Marchadaine, un garage à vélo sera installé sur la partie haute de la place Jean BREDIER à proximité de la terrasse du restaurant. Bruno SERAFINI se charge de faire des propositions d'achat en ce sens au prochain Conseil municipal.

La séance est levée à 22H30

Benoît SAVY- Maire de Montrollet

Céline BOUTAUD- Secrétaire de séance